

FORMATION

Sensibilisation des salarié.es contre le harcèlement et les VSS

PRÉREQUIS

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Savoir définir les VHSS
- Identifier les interlocuteur.rices
- Savoir réagir

DÉROULÉ

- **Nombre de stagiaires** : 20 maximum.
- Formation dispensée par Louise Bouchain et Valentine Rebérioux, Avocates au Barreau de Paris
- **Format** : en présentiel, dans vos locaux
- Supports pédagogiques remis en fin de formation

TARIF & CONDITIONS

Sur devis

Délai d'accès : 1 mois

PROGRAMME : 1/2 J / 3 H

1^{ÈRE} PARTIE : Définition et cadre légal

- Définition des concepts
- Chiffres clés
- Partage d'expérience

2^{ÈME} PARTIE : Savoir réagir

- Les interlocuteurs
- Les outils internes
- Réflexes à adopter
- Quizz

CABINET
PISAN

Me Valentine Rebérioux

vr@pisan-avocats.org

09 55 70 28 64 | pisan-avocats.org

FORMATION

Sensibilisation des salarié.es contre le harcèlement et les VSS

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous dispensons des formations dites intra-entreprise : il revient à la société cliente de garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap.

En amont de la formation, il conviendra de nous indiquer s'il est nécessaire d'adapter le contenu ou le déroulé en raison de la participation de personnes en situation de handicap.



MÉTHODES MOBILISÉES

Nous adaptons nos formations aux besoins du commanditaire et des stagiaires en partant de leurs problématiques. Tout au long de nos formations nous utilisons des mises en situation, des jeux pédagogiques, des exercices et des études de cas pour transformer les apports théoriques en véritables compétences opérationnelles.

ces différents exercices pratiques permettent d'évaluer les participant.es tout au long de la formation, de partager des retours d'expérience et d'évaluer les progrès des stagiaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Quizz final et attestation de fin de formation.

ÉVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire de satisfaction est envoyé en fin de formation.